



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

COMITE TRI-NATIONAL DE SUPERVISION ET D'ARBITRAGE (CTSA) DU TRI-NATIONAL DJA-ODZALA-MINKEBE (TRIDOM)

Yaoundé, 18 juin 2015

COMMUNIQUE FINAL CONJOINT

1. Sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, il s'est tenu au Palais des Congrès de Yaoundé le 18 Juin 2015, la première Session du Comité Trinational de Supervision et d'Arbitrage (CTSA) du Trinational Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) entre le Cameroun, le Congo et le Gabon.
2. Cette session a été précédée le 17 juin 2015, par la réunion des experts.
3. Les ministres des pays membres du CTSA suivants ont pris part aux travaux :
 - Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun ;
 - Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable du Congo ;
 - Son Excellence Monsieur Noel Nelson MESSONE, Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles du Gabon.
4. Y ont également pris part les représentants des institutions sous-régionales, les organisations sous-régionales et bailleurs de fonds suivants : CEEAC, COMIFAC, IUCN, JICA, WWF, FTNS, PNUD, RAPAC, REJEFAC, REPALEAC.
5. La cérémonie solennelle d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celles du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun.
6. Tout d'abord, le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Monsieur Raymond MBITIKON a témoigné la reconnaissance de la COMIFAC aux Ministres pour leur présence aux présentes assises. Il a ensuite rappelé les grandes étapes ayant marqué le processus de création et de gestion du TRIDOM dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de convergence sous-régional de la COMIFAC. Ces actions a-t-il poursuivi ont permis d'enranger d'importants progrès à travers diverses initiatives menées par les pays avec l'appui des partenaires. Enfin, Monsieur MBITIKON a réitéré l'engagement du Secrétariat Exécutif à appuyer la mise en œuvre de l'Accord de coopération pour la mise en place du TRIDOM.
7. Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun a ouvert les travaux de la première session du Comité Trinational de Supervision et d'Arbitrage. Dans son allocution, Monsieur le Ministre s'est

réjoui des efforts du Cameroun, du Congo et du Gabon, tous engagés à mettre en œuvre un système de gestion en partenariat dans les domaines tels que l'harmonisation de la législation, le suivi écologique, le contrôle de l'exploitation des ressources. Il rappelle les principales cibles à atteindre dans le cadre du projet TRIDOM parmi lesquelles l'approbation du Protocole d'Accord portant sur l'intégration des corridors de migration des grands mammifères du paysage TRIDOM dans les plans nationaux d'affectation des terres, le lancement du processus d'obtention du statut de Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) de l'UNESCO, l'inauguration et l'opérationnalisation du Poste Lutte anti Braconnage du TRIDOM. Pour finir, Monsieur le Ministre a réitéré l'engagement et la détermination du Cameroun à ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre les résolutions qui seront prises au cours de présentes assises.

8. Le bureau mis en place pour la conduite des travaux a été constitué comme suit :

- Président : Son Excellence Monsieur NGOLE Philip NGWESE, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun ;
- Rapporteur : Son Excellence Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo.

9. Le rapport général de la réunion des experts a été présenté par Monsieur MBESSA Constantin, Directeur Général de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées du Congo. Les Ministres ont pris acte des conclusions dudit rapport et félicité les experts pour la qualité de leur travail.

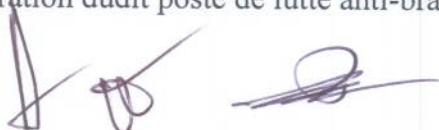
10. En séance à huis clos, les Ministres ont examiné les points inscrits à l'ordre du jour. Au terme des échanges fructueux, les Ministres ont formulé les recommandations et pris des résolutions.

11. S'agissant du projet de Protocole d'Accord portant sur l'intégration des corridors de migration des grands mammifères dans les plans nationaux d'affectation des terres entre le Cameroun, le Congo et le Gabon,

- (i) Les Ministres ont donné leur accord de principe pour la signature dudit Protocole d'Accord. Ils ont à cet effet instruit le Comité ad hoc chargé de gérer la phase transitaire de l'OCFSA, de coordonner jusqu'en son terme, le processus de la signature dudit Protocole d'Accord par les trois pays du TRIDOM.
- (ii) De même, les Ministres ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la complexité des problèmes sécuritaires et d'exploitation des ressources naturelles, notamment minières qui prévalent dans l'espace TRIDOM. Cette situation pose la problématique de la conciliation de la mise en valeur de ces ressources pour le développement économique des pays et les objectifs de conservation. Ils ont jugé utiles de la nécessité de prendre des bonnes décisions en se basant sur les informations fiables qui permettront de réduire l'impact des activités d'exploitation minière, lesquelles activités devraient assurer le financement des actions de conservation.
- (iii) Par ailleurs, les Ministres ont désigné le Ministre de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles de la République Gabonaise, comme Président en exercice du CTSA du TRIDOM pour les deux prochaines années. Il devra également faciliter le processus de mise en place du statut de Réserve de Biosphère Transfrontalière du TRIDOM.

12. S'agissant de l'inauguration et la mobilisation des ressources pour l'opérationnalisation du poste de lutte anti-braconnage Tri-Nationale du TRIDOM,

- (i) Les Ministres ont décidé que les préfets des départements de l'espace TRIDOM procèdent à l'inauguration dudit poste de lutte anti-braconnage.



- (ii) Les Ministres ont décidé de mettre à la disposition du poste TRIDOM, des ressources financières à hauteur de 12 000 000 (douze millions) de FCFA à titre de rémunération et de prise en charge des équipes pour assurer la surveillance et les patrouilles trinationales au sein du poste TRIDOM. Ils ont instruit l'équipe du projet TRIDOM de saisir dans les meilleurs délais les administrations en charge de la faune et des aires protégées des trois pays afin de procéder au déblocage desdits fonds, et d'élaborer un budget de fonctionnement du poste TRIDOM sur une période de six (6) mois. Ce budget devra être validé lors de la rencontre ministérielle de Brazzaville prévue en janvier 2016. Par ailleurs, ils ont invité les partenaires au développement à appuyer l'opérationnalisation dudit poste.
19. Au terme de ses travaux, les Ministres de CTSA TRIDOM ont remercié le peuple frère de la République du Cameroun, son Président et son Gouvernement de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

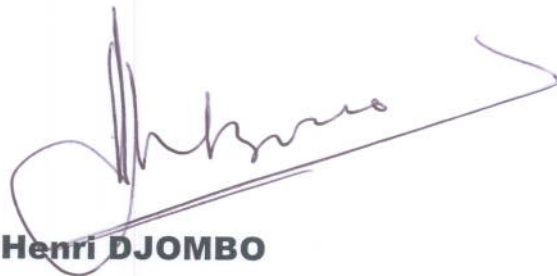
Fait à Yaoundé, le 18 Juin 2015

**Pour le Gouvernement de la
République du Cameroun,**
Le Ministre des Forêts et de la Faune



NGOLE Philip NGWESE

**Pour le Gouvernement de la
République du Congo**
Le Ministre de l'Economie Forestière et
du Développement Durable



Henri DJOMBO

**Pour le Gouvernement de la
République Gabonaise,**
Le Ministre de la Forêt, de l'Environnement
et de la Protection des Ressources Naturelles



Noel Nelson MESSONE